

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°92-291 du 26 Octobre 1992

portant mise à la retraite de Madame
Elisabeth POGNON née EKOUE, Magistrat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N°83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise ;
- VU la Loi N°86-013 du 26 Février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- VU la Loi N°86-014 du 26 Septembre 1986 portant Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite ;
- VU la Loi N°92-008 du 1er Juillet 1992 portant Loi de Finances pour la Gestion 1992 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-08 du 22 Janvier 1992 portant Organisation, Attributions et Fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU le Décret N°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret N°80-34 du 14 Février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées du Bénin pour compter du 1er Janvier 1980 ;

.../...

- VU le Décret N°87-207 du 13 Juillet 1987 portant promotion de magistrats ;
- VU la lettre N°194/MJL/DC/C-CAB/CP-231 du 6 Juillet 1992 demandant au Ministre des Finances de faire suspendre le mandatement du salaire de Madame Elisabeth POGNON née EKOUE pour compter du 1er Octobre 1992 ;
- VU la lettre N°00452/MJL/DC/C-CAB/CP/231 du 2 Juillet 1992 informant Madame Elisabeth POGNON née EKOUE de sa date de départ à la retraite ;
- SUR Rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Septembre 1992 ;

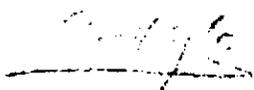
D E C R E T :

Article 1er. - Conformément aux dispositions de l'article 64 de la Loi N°83-005 du 17 Mai 1983 et celles de la Loi N°92-008 du 1er juillet 1992 susvisées, Madame Elisabeth POGNON née EKOUE, Magistrat de la Catégorie A Echelle 1 Echelon 12 née le 07 Juillet 1937 et atteinte par la limite d'âge de 55 ans est admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du 1er Octobre 1992.

Article 2. - En attendant la liquidation de la pension, un acompte pourra être versé à l'intéressée le premier trimestre civil suivant la date de sa cessation d'activité en application des dispositions de la Loi N°86-014 du 26 Septembre 1986 portant Code des Pensions civiles et Militaires de Retraite.

Article 3. - Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Octobre 1992
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

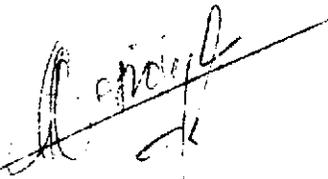
.../...

Le Ministre d'Etat
Secrétaire Général à la Présidence
de la République,



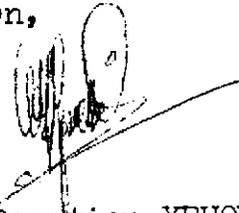
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la
Législation,



Yves Donatien YEHOUESSI.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MJL 4 MF 4 Autres Ministères 17
Départements 6 DB-DCF-DSDV-DI-DTCP 5 DPE 2 INSAE 2 GCONB 1 DCCT 1
IGE 1 FASJEP-ENA 6 JORB 1 Intéressée 1 BN-DAN-DLC 3.